

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

ART.1 - Le versement du droit d'inscription permet au stagiaire de participer activement à un cours, la possibilité d'assister après accord de la direction à un autre cours en élève auditeur, l'infrastructure mise à sa disposition. Le stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle ou familiale.

ART.2 - Les participants doivent adresser leur bulletin d'inscription accompagné de 2 photos d'identité et effectuer un versement soit du montant total, soit d'un montant égal à la moitié du total via le compte bancaire mis à leur disposition (éventuels frais bancaires à charge du stagiaire), le **solde** devant être versé **avant le 20 juillet 2020. L'inscription après cette date est toujours possible,** mais implique le versement de la somme totale.

ART.3 - Le versement d'un **acompte ET l'envoi du bulletin d'inscription** rendent seuls l'inscription valable; les inscriptions seront prises jusqu'au 1^{er} août (session A), 8 août (session B) et 15 août (session C), **dans la limite des places disponibles.**

ART.4 - En cas d'annulation émanant du participant et ce **quelle qu'en soit la cause**, le montant des frais retenus s'élèvera à 50 €; il sera de 125 € après le 20 juillet 2020.

ART.5 - Aucun remboursement de cours ou de pension ne sera effectué pendant la session. Tout stage commencé reste intégralement dû. Le stage est considéré comme commencé à partir du lundi 8h30 même si le stagiaire ne se présente pas et ce quelle qu'en soit la cause.

ART.6 - Les organisateurs et la direction déclinent toute responsabilité pour les vols ou détériorations d'instruments ou d'objets personnels.

ART.7 - Les organisateurs et la direction ne seront en aucun cas tenus responsables de la défection d'un professeur, quelle qu'en soit la cause. Néanmoins, ils se chargeront dans la mesure du possible de pourvoir à son remplacement, le choix de celui-ci étant incontestable.

ART.8 - Les mineurs ne seront admis que sur présentation de l'autorisation parentale, dégageant toute responsabilité des organisateurs et de la direction. L'autorisation parentale ne peut subir aucune modification manuscrite sous peine d'annulation de l'inscription.

ART.9 - En cas d'annulation du chef des organisateurs du stage, le remboursement intégral des sommes versées sera effectué. Aucun frais de logement à l'extérieur du collège, ni de transport n'incombera aux organisateurs.

ART.10 - La responsabilité de la direction et de l'organisation du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par tout stagiaire tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par le stage.

ART.11 - Les participants se doivent d'être polis, courtois et respectueux envers le personnel du stage et du Collège ainsi que du matériel et de l'environnement. Ils s'engagent à respecter le règlement distribué en début de stage.

ART.12 - Toute faute grave sera sanctionnée par le renvoi. Aucun remboursement ne sera effectué.

ART.13 – Le participant ou son responsable légal, autorise les organisateurs à utiliser à des fins promotionnelles, les photos et/ou vidéos prises lors du stage. Dans le cas contraire, l'interdiction sera formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le début des stages.

ART.14 - L'inscription au stage implique l'adhésion sans réserve aux clauses des présentes conditions générales d'inscription. Ceci sans recours possible.
